



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 21 octobre 2019, à 20h00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Manon Finn, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h03.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2019-155**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. no
2019-156

3.1 Adoption du procès-verbal de la 9^e séance ordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 17 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 9^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

Rés. no
2019-157

3.2 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 15 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 2^e séance extraordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.2 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.4 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 439-

Rés. no



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation
2019-158

**2019 - Modifiant le code d'éthique et de déontologie des
employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes**

M. Pierre Langlois donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 439-2019 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2019-159**

**7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement n° 440-
2019 - Modifiant le règlement concernant le
dénégement**

Mme Julie Guay donne avis de motion et dépose le projet de règlement n° 440-2019 Modifiant le règlement concernant le dénégement. Le projet de règlement sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance, en vue de son adoption.

**Rés. no
2019-160**

8. AFFAIRES COURANTES

**8.1 Nomination d'un représentant municipal - conseil
d'administration de l'Office d'habitation de Manicouagan**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit nommer un représentant au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer M. Éric Desbiens, conseiller au poste n° 6, comme représentant de la municipalité au conseil d'administration de l'Office d'habitation de Manicouagan.

**Rés. no
2019-161**

**8.2 Avis de changement à une déclaration d'intérêts
pécuniaires**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 360.1 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

CONSIDÉRANT que le directeur général rapporte au conseil avoir reçu un avis de changement à la déclaration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

d'intérêts pécuniaires de Mme Julie Guay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires révisée de Mme Julie Guay.

**Rés. no
2019-162**

8.3 Rapport financier de la Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes concernant les activités du camp de jour 2019

CONSIDÉRANT le rapport financier produit par la Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil concernant ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le paiement d'un montant de 2 543.55 \$ à la Commission des Loisirs de Chute-aux-Outardes, en guise de remboursement du déficit engendré par les activités du camp de jour 2019.
- ii. Que le paiement soit subordonné à la production d'une facture à la municipalité.

**Rés. no
2019-163**

8.4 Demande d'aide financière - CLUB DE CHEERLEADERS LES ÉCLIPSES DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par Club de Cheerleaders les Éclipses de Chute-aux-Outardes pour l'achat des uniformes du club avec le logo de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 450 \$, à Club de Cheerleaders les Éclipses de Chute-aux-Outardes pour l'achat des uniformes du club avec le logo de la municipalité.

Rés. no

8.5 Demande d'aide financière - Projet de mise en commun



N° de résolution
ou annotation
2019-164

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des services de sécurité incendie menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale

CONSIDÉRANT que la municipalité de Chute-aux-Outardes a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Chute-aux-Outardes, Ragueneau et Pointe-aux-Outardes désirent présenter un projet de mise en commun des services de sécurité incendie menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le conseil de la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à participer au projet de mise en commun des services de sécurité incendie menant à la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale et d'assumer une partie des coûts;
- ii. Que le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- iii. Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- iv. Que le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tout document en lien avec cette demande d'aide financière;
- v. Que la Municipalité de Chute-aux-Outardes est en accord avec le projet présenté par le directeur du service incendie et accepte de poursuivre les négociations visant la conclusion d'une entente intermunicipale prévoyant une délégation de compétences des services incendie en faveur de la Municipalité de Chute-aux-Outardes.

**Rés. no
2019-165**

8.6 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan pour l'exercice 2020

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 603 du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires transmises par la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. GILLES PERRON, appuyé de M. CHRISTIAN MALOUIN il est résolu



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-166**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

- i. D'adopter le budget de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan pour l'exercice 2020.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Proclamation à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De proclamer la municipalité de Chute-aux-Outardes municipalité alliée contre la violence conjugale.
- ii. Qu'en vue de poser des gestes concrets pour contrer la violence conjugale sur son territoire, la municipalité prend les trois engagements suivants :
 - a. Autoriser la distribution ou le dépôt de dépliants et autres outils de sensibilisation dans l'hôtel de ville et dans certains lieux publics;
 - b. Offrir à la maison d'hébergement des espaces



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

gratuits dans les bulletins municipaux;

- c. Encourager les dons de meubles pour les femmes victimes de violence conjugale.

**Rés. no
2019-167**

9.2 Mandat visant la gestion complète de la prévention des risques élevés et l'élaboration des plans d'intervention

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Gestion Prévention Incendie dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Gestion Prévention Incendie pour un budget total n'excédant pas 5200\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense au AFF, au poste 02 22000 459 Autres services techniques.

**Rés. no
2019-168**

9.3 Autorisation de travaux - Remplacement de la vanne régulatrice de pression à la station de production d'eau potable

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel remis aux membres du conseil municipal concernant le dossier en exergue;

CONSIDÉRANT le courriel transmis par le directeur général aux membres du conseil le 11 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser les travaux de remplacement de la vanne régulatrice de pression à la station de production d'eau potable;
- ii. De financer la quote part de la municipalité dans ces travaux par affectation au fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 5 ans.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-169**

9.4 Reconnaissance des heures de travail effectuées par le directeur général lors du colloque de zone de l'ADMQ

CONSIDÉRANT que les 28 et 29 aout dernier, le directeur général a participé au colloque de zone de l'ADMQ tenu dans les municipalités de Porneuf-sur-Mer et de Longue-Rive;

CONSIDÉRANT que le colloque s'est tenu pendant la période de vacances du directeur général;

CONSIDÉRANT que compte tenu des ateliers de perfectionnement dispensés lors du colloque, le directeur général a décidé de participer au colloque, malgré qu'il se tienne pendant sa période de vacances;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article 4.12.3 de son contrat de travail, le directeur général réclame ses heures de travail et tous les frais reliés à cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reconnaître les heures de travail et les frais reliés à la participation du directeur général au colloque de zone 2019 de l'ADMQ, comme ayant été réalisés dans l'exercice de ses fonctions;
- ii. D'autoriser que les heures de travail et les frais reliés à sa participation au colloque de zone 2019 de l'ADMQ soient remboursés au directeur général selon les modalités prévues à son contrat de travail et aux règlements applicables;
- iii. Que dorénavant, l'équipe de direction de la municipalité informe le conseil des sorties, tel que colloque, congrès et formation.

**Rés. no
2019-170**

9.5 Mandat de service professionnel – Rapport d'avant-projet

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Groupe Conseil TDA dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat visant des services professionnels, d'une valeur estimée inférieure à 25 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire conclure ce contrat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'octroyer le contrat à Groupe Conseil TDA pour un



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-171**

**Rés. no
2019-172**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

budget total n'excédant pas 10800\$, incluant les taxes.

- ii. De financer cette dépense par affectation au financement des projets en cours.

9.6 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS)

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet Projet 2019-026 - Remplacement des équipements de cuisine de la salle socioculturelle;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme de subvention «Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS)» administré par ID Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture, a produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de 16 000 \$, dans le cadre du programme «Programme de Soutien aux Projets Structurants (PSPS)» administré par ID Manicouagan;
- ii. D'autoriser le directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- iii. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-173**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h21.

Yoland Émond,
maire.

Manon Finn,
directrice générale et
secrétaire-trésorière adjointe.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation